

DECRET N° 2018/421 **DU** 20 **JUIL** 2018
portant nomination du Directeur Général de la Société d'Expansion et de
Modernisation de la Riziculture de Yagoua (SEMRY).-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la loi n° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics ;
- Vu** le décret n° 71/DF/74 du 24 février 1971 portant création de la Société d'Expansion et de Modernisation de la Riziculture de Yagoua (SEMRY) ;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018,

DECRETE :

Article 1^{er}.- **Monsieur FISSOU KOUMA** est, à compter de la date de signature du présent décret, nommé Directeur Général de la Société d'Expansion et de Modernisation de la Riziculture de Yagoua (SEMRY).

Article 2.- L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, le 20 JUIL 2018

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,



PAUL BIYA